

OBJECTIF D'EMPLOI

SYNTHÈSE

L'objectif d'augmentation du taux d'emploi du Gouvernement wallon est composé de dimensions multiples et interreliées. Le présent document a pour but de les mettre en lumière. L'identification de ces dimensions constitue en effet une **étape nécessaire afin d'évaluer la contribution de politiques particulières** à cet objectif. Cela permet de nuancer et de mieux interpréter la manière dont ces politiques, y compris celles qui ne visent pas directement l'emploi, pourraient contribuer à l'augmentation du taux d'emploi.

INTRODUCTION

Dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est donné pour objectif de viser «**l'amélioration du taux d'emploi de 5% à l'horizon 2025**» par rapport à 2018 (soit 68,7 % en 2025).

Cet objectif s'inscrit dans la lignée de celui défini par l'Union européenne à travers le Socle européen des droits sociaux, adopté en 2017 et renouvelé en 2021, fixant l'objectif d'un taux d'emploi de 78 % au niveau européen en 2030. Au niveau de la Belgique, l'accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020 fixe l'objectif de porter le taux d'emploi à 80 % en 2030. Dans chaque cas, l'indicateur retenu est le taux d'emploi pour les 20-64 ans selon la définition du Bureau International du Travail (BIT).

Déclaration de politique régionale

La déclaration de politique régionale vise aussi à faire de «**la création d'emploi une des clés de voûte de son redéploiement**». Elle a également l'ambition que chaque wallon et wallonne puisse occuper un **emploi de qualité** (sans toutefois définir ce que recouvre cette qualité).

+5 %

TAUX D'EMPLOI
à l'horizon 2025



TROIS DIMENSIONS À CONSIDÉRER POUR AUGMENTER LE TAUX D'EMPLOI

Le concept d'emploi comprend trois grandes dimensions. Premièrement, **le marché du travail**, caractérisé par les **différentes positions** (par exemple, les travailleurs indépendants, les travailleurs salariés, les travailleurs temporaires) et par les **mouvements** des individus entre ces positions (par exemple, la transition du chômage vers l'emploi, de l'emploi à l'inactivité, ou le changement de fonction ou de secteur professionnel). Deuxièmement, **les formes d'emploi, qui recouvrent la qualité de l'emploi** (par exemple, les conditions de rémunération, le temps de travail, le statut, les possibilités de formation) **et du travail** (par exemple, le contenu du travail, la sécurité des travailleurs, la participation à la vie de l'entreprise). Enfin, troisièmement, **l'activité économique**, qui en produisant de la valeur génère de l'emploi et transforme ceux-ci à travers les processus d'innovation.

☰ 1. Marché du travail

Le taux d'emploi correspond au rapport entre la population active occupée (l'ensemble des personnes d'âge actif qui travaillent) et la population en âge de travailler (l'ensemble de la population qui appartient à la classe d'âge pouvant contracter une relation d'emploi au regard de la loi).

Ces groupes peuvent évoluer en fonction de plusieurs facteurs. L'accès et la sortie du marché du travail sont liés à la fois à **des facteurs démographiques** (évolution de la pyramide des âges) et au cadre réglementaire du travail (au niveau fédéral).

La transformation de l'économie au cours des dernières décennies a complexifié **les positions sur le marché du travail (emploi, chômage, inactivité)** et a entraîné notamment une plus grande porosité entre emploi et chômage. Il faut donc tenir compte de la multiplicité des formes d'emploi (ex.: enchaînement de contrats temporaires, temps partiels multiples, économie de plateforme, « faux » indépendants).

Dans une petite économie ouverte comme la Wallonie, il est nécessaire **de tenir compte des flux de travailleurs**, c'est-à-dire les gens qui se déplacent pour travailler, entre différents emplois et différents endroits (régions et pays limitrophes, comme les navetteurs et frontaliers). Il est également nécessaire de s'intéresser aux **processus d'appariement** de l'offre et de la demande de travail, c'est-à-dire la correspondance entre les attentes des travailleurs et des employeurs. La circulation de l'information, l'accès à la formation et la mobilité sont ici des questions clés.

☰ 2. Formes d'emploi

La **qualité de l'emploi** (conditions contractuelles du travail - rémunération, temps de travail, statut - et accès à la formation continue) **et du travail** (contenu même du travail,

environnement dans lequel il s'exerce et relations sociales au travail) impacte l'économie de deux manières. D'une part, elle a une influence sur la dynamique économique à travers la **productivité** des travailleurs et leurs **revenus**, qui stimulent la demande. D'autre part, elle agit sur les **forces de travail** à travers l'attractivité des métiers et son influence sur la santé physique et mentale des travailleurs, qui conditionnent leur participation et leur maintien sur le marché du travail.

Prendre en compte ces éléments permet de traduire l'ambition de la déclaration de politique régionale de garantir une qualité d'emploi aux wallons et wallonnes, en proposant une définition opérationnelle de cette qualité.

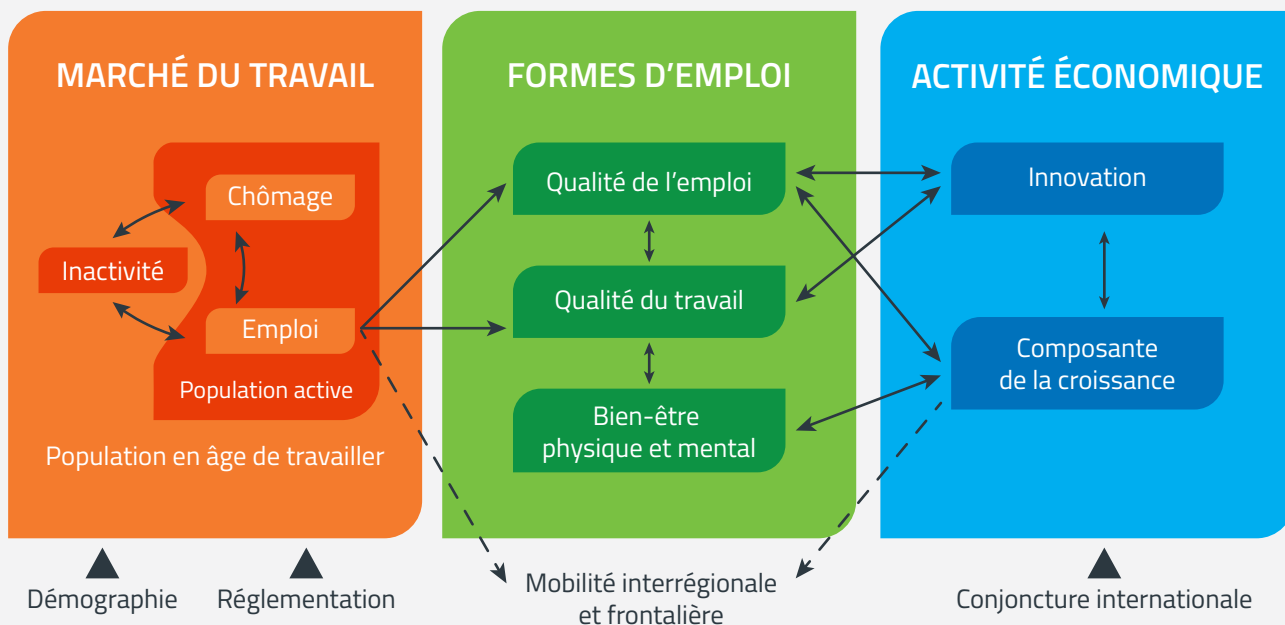
☰ 3. Activité économique

La **croissance de l'activité économique contribue à long terme à soutenir l'emploi et réciproquement**. Suivre l'évolution de la croissance permet d'identifier les facteurs qui peuvent entraîner des effets positifs ou négatifs sur l'emploi, en termes de volume et de qualité (investissements, demande intérieure, demande extérieure). Cela amène aussi à resituer l'objectif d'augmentation du taux d'emploi fixé par le gouvernement dans une perspective de redéploiement économique et de prospérité de la région.

Les dynamiques propres aux différents secteurs de l'économie influent sur la **composante emploi de la croissance** (la manière dont l'emploi est impliqué dans la croissance de l'activité économique). Enfin, parmi les facteurs qui soutiennent la croissance, **l'innovation** (technologique et non-technologique) joue un rôle particulier car elle contribue également à faire évoluer la nature des emplois liés aux activités économiques et la demande de compétences pour ces emplois. Celle-ci notamment soutenue par la formation, l'entrepreneuriat, la propriété intellectuelle et les investissements dans les infrastructures.



Schéma illustrant les dimensions liées à l'augmentation du taux d'emploi.



CONCLUSION

L'atteinte des objectifs du Gouvernement wallon en matière d'augmentation du taux d'emploi doit être analysée en prenant en compte ces dimensions interreliées. Cette approche permet de décomposer l'objectif en différentes sous-dimensions sur lesquelles agir. Cela permet également de croiser l'objectif d'augmentation du taux d'emploi avec les deux autres objectifs fondamentaux du Gouvernement wallon (réduction de la pauvreté et réduction des émissions de gaz à effet de serre), pour favoriser les synergies et opportunités, éviter les contradictions (ex. mesures bloquantes à moyen et long terme, effets de bords ou rebonds, impacts négatifs sur les publics vulnérables), et trouver des mesures ambitieuses et coordonnées qui actionnent les leviers les plus efficaces.

